

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 23 juin 2022 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 juin 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent Marcangeli, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Christian Bacci, Marie-Noëlle Nadal à Stéphane Vannucci, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Danielle Antonini à Jean-André Miniconi,

Etaient absents : Laurent Marcangeli, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du jeudi 23 juin 2022

Délibération N° 2022/099

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice
2021 - Régie des Parkings**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220623-2022_099-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2021 de la régie des Parkings fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 2 883 931.31 €

RECETTES : 4 521 014.22 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 1 637 082.91 €.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 355 959.67 €

RECETTES : 1 841 759.78 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 485 800.11 €.**

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 2 122 883.02 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	+ 349 784.01	0.00	+ 136 016.10	+ 485 800.11
Fonctionnement	+ 1 130 593.58	0.00	+ 506 489.33	+ 1 637 082.91
Total	+ 1 480 377.59	0.00	+ 642 505.43	+ 2 122 883.02

COMPTE ADMINISTRATIF 2021	
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 136 016.10
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 349 784.01
TOTAL	+ 485 800.11
RESTES A REALISER (DEPENSES)	137 862.54
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 137 862.54
RESULTAT	+ 347 937.57
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 506 489.33
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 1 130 593.58
RESULTAT	+ 1 637 082.91

Le compte administratif de la régie des Parkings fait apparaître pour l'exercice 2021 un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 637 082.91 € et un résultat excédentaire hors restes à réaliser de la section d'investissement de 485 800.11 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2021 du budget de la régie des Parkings.

Pour cela il convient d'inscrire au budget supplémentaire 2022 :

- Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » le montant de 1 637 082.91 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant de 485 800.11 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation des résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2021 de la régie des Parkings.

LE CONSEIL MUNICIPAL Oùï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2021 de la régie des Parkings et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 637 082.91 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » la totalité soit la somme de : **1 637 082.91 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **485 800.11 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » le montant de : **485 800.11 €**.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget supplémentaire 2022.

VOTE
Par 38 voix pour, 6 abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

Directeur Général des Services


Charles DOMINICI